

LA COMMUNE A MIS EN PLACE DES CHAUSSIDOUS. QUEL EN EST LE PRINCIPE ?

Mis en ligne le 09 février 2021



La traversée de Treillières est limitée à 30 km/h grâce au Chaussidou, qui traverse le centre-ville, rue de la Mairie, depuis la rue de Sucé-sur-Erdre (à hauteur de l'intersection avec la rue de l'Alambic), jusqu'à la sortie d'agglomération, rue de Vigneux-de-Bretagne. Désormais, les cyclistes et cyclotouristes sont prioritaires sur les rives latérales qu'ils doivent emprunter en file indienne, la circulation à deux de front en agglomération étant interdite par le Code de la route. Les véhicules motorisés peuvent également emprunter ces rives quand ils se croisent, avant de se repositionner sur la voie centrale unique. En présence d'un vélo, la voiture doit attendre derrière ce dernier avant de reprendre sa place.



≡ RETOUR À LA LISTE



Mairie de Treillières

57, rue de la Mairie
44119 Treillières

☎ 02 40 94 64 16

📞 CONTACTEZ-NOUS

Horaires :

Mairie - CCAS - Police municipale

Lundi au vendredi : 8h30 > 12h30 / 14h > 17h30 (fermée le jeudi après-midi).

Urbanisme

Accessible uniquement sur RDV. Prise de RDV au 02 40 16 72 36. Accueil téléphonique fermé le vendredi après-midi

Permanences samedi matin de 9h à 12h

Etat civil/formalités administratives : tous les samedis.